tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, magistrat-désigné

En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

10 heures 00

01) **DOSSIER N° 2600092** **RAPPORTEUR:** **Monsieur le Président Pascal DEVILLERS**

Titre de l'affaire Référé précontractuel – Demande : 1°) de différer la signature du marché public relatif à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence (texte n°17 – annonce n°4882928) qui consiste à faire une analyse pour moderniser et sécuriser les 43 aérodromes sous la gestion de la Direction de l'Aviation Civile (DAC) ; 2°) d'annuler la procédure au stade de l'analyse des offres ; 3°) d'enjoindre à la Polynésie française de reprendre la procédure au stade de l'analyse des offres des candidats dans le respect des principes de publicités et de mise en concurrence.

	Nom des parties	**Représentants des parties**
Demandeur	GROUPEMENT DE SOCIÉTÉS TIME TO FLY, GEOVRD, TAHITI TECHNODROME ET ISLAND-BASED SOLUTIONS	Maître LE CALVIC Hina
	SOCIETE TIME TO FLY PACIFIQUE	Maître LE CALVIC Hina
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 01/03/2026

Le président du tribunal